

Nord, a un beau poil de couleur incertaine.

40. L'ours brun ou commun est celui qui est le plus répandu. Il y en a plusieurs variétés : L'ours des Pyrénées et des Alpes dont le poil est uniformément brun. L'ours au collet habitant la Sibérie et la péninsule de Kamtchatka ; son poil est brun, sauf aux pieds, qui sont noirs, et aux épaules, où il montre une bande blanche. Puis l'ours du Thibet, dont le poil est également brun et qui porte sur la poitrine un dessin blanc représentant un Y. Enfin l'ours de Syrie au poil gris brun, dont les pointes sont brillantes, et avec une sorte de crinière sur le dos.

Il y a encore plusieurs autres espèces qui fournissent de belles peaux à fourrures.

L'ours chilien est noir, et il a le museau brun. Il habite le Chili et le Pérou.

L'ours aux lunettes est également noir. La poitrine est tachetée de blanc, et un dessin blanc entoure ses yeux.

L'ours de Malaisie a le poil noir brillant, rouge autour des yeux et au museau, et a également une tache blanche sur la poitrine. Il habite Sumatra, Bornéo et quelques-unes des îles environnantes.

Citons encore l'ours-toupe du Thibet. Ce plantigrade se distingue par une peau au poil noir foncé tacheté de brun qui porte du côté de la poitrine une tache blanche figurant un V.

COMPTES-RENDUS

INDUSTRIE LAITIÈRE

L'assemblée convoquée à Québec, comme on l'a vu par la lettre de M. Taché, publiée dans notre dernier numéro, avait réuni samedi dernier, une foule considérable de fabricants de beurre, au ministère de l'agriculture. M. Gigault, sous-commissaire, a présidé l'assemblée. M. J. de L. Taché a présenté une requête signée par plus de cent fabricants de la province, qui demandent au gouvernement provincial une prime pour l'exportation du beurre.

M. Taché a déclaré qu'il avait l'assurance que l'honorable M. Ives fera de vives instances auprès de ses collègues du cabinet d'Ottawa pour obtenir que le gouvernement fédéral fournisse les réfrigérateurs nécessaires pour le transport des beurres en bonne condition.

Après un discours de M. Gigault, l'assemblée a adopté une résolution recommandant la requête à la bienveillante considération du gouvernement.

MM. James Geggie, de Québec, le comte P. de Bacourt et E. Pépin, de St Hyacinthe, L. W. Vézina et J. de L. Taché, ont été chargés de s'aboucher avec les principaux commerçants de Montréal, pour obtenir leur concours.

Mardi, le 12, avait lieu une réunion des fabricants et marchands de beurre de notre région, dans la salle du cercle Ville Marie. M. Milton McDonald, M. P. P., présidait.

M. J. de L. Taché expliqua le but de la réunion et exposa les raisons qui militent en faveur de la mesure que l'on demande, c'est-à-dire de l'octroi d'une prime de 1c par livre à l'exportation sur le beurre de beurrerie, et la création d'un service de réfrigérateurs pour permettre le transport du beurre frais en Angleterre.

M. Wm Nivin, président de l'Association du Beurre et du Fromage, M. J. A. Vaillancourt, M. Bell, M. Charles Langlois, exprimèrent la sympathie du commerce avec le mouvement. M. J. A. Marsan, de l'Assomption ; M. D. N. McPherson, de Glengary, parlèrent au nom des fabricants.

Puis M. Angers, ministre de l'Agriculture, prit la parole et fit, au nom du gouvernement fédéral, la déclaration officielle que l'on trouvera dans notre article de rédaction sur ce sujet.

M. Beaubien, Commissaire de l'Agriculture du gouvernement provincial déclara ensuite qu'il était tout prêt à accorder, pour sa part, la subvention demandée et que l'hon. M. Taillon était également favorable à cette mesure. Il fit remarquer que l'Australie donne une prime de 4c par livre tandis que l'industrie laitière ne demande que 1c.

Les résolutions proposées furent adoptées à l'unanimité et un comité composé de MM. Nivin, Vaillancourt, Ayer, Langlois, Pope, Camirand, McPherson, Grant, McDonald et Taché fut chargé d'aller les présenter au gouvernement d'Ottawa.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Le conseil de la chambre s'est réuni le 8 février, sous la présidence de M. H. Laporte.

Étaient présents : MM. G. Boivin, C. Catelli, J. D. Rolland, Joseph Fortier, F. D. Shallow, C. Contant, O. Faucher, J. Haynes, C. Desmarteau, J. X. Perrault et S. Côté, secrétaire.

Après lecture du procès verbal, M. le président invite M. le sénateur Desjardins à faire une communication au conseil.

M. Desjardins donne des explications détaillées sur un projet de chemin de fer qui doit partir de la Baie des Chaleurs et s'étendre jusqu'à un point du lac Supérieur. Ce chemin comprendrait outre le chemin de la Baie des Chaleurs, le chemin de la rive sud, allant de Lévis à Longueuil par le prolongement du Montréal et Sorel, et traverserait le St-Laurent à Montréal, sur un pont construit à l'est du port.

L'honorable sénateur expose que MM. C. N. Armstrong et J. R. Thibodeau sont actuellement à Londres, à terminer les arrangements financiers nécessaires, mais que des rivaux font courir des rumeurs désobligeantes sur le compte de la compagnie et il demande à la chambre d'appuyer la compagnie et d'approuver son entreprise.

M. J. X. Perrault propose une résolution assez énergiquement rédigée dans le sens demandé et cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie devra en être remise à M. Desjardins.

La question des amendements à obtenir

à la loi constituant les Chambres de Commerce étant mise en discussion, il est résolu d'attendre le rapport qui doit être préparé à ce sujet par M. S. Beaudin, conseil de la chambre.

Les scrutateurs font rapport que 140 candidats ont été mis en nomination, de sorte que le conseil n'a pas à faire de nominations complémentaires.

Avant de lever la séance, M. S. Côté fait rapport du voyage à Joliette de la délégation du conseil, sur l'invitation de la chambre de commerce de Joliette.

Les délégués furent reçus à leur arrivée par le maire, M. P. E. McConville, qui leur souhaite la bienvenue en exprimant l'espoir que leur visite aurait pour effet d'exciter l'émulation des marchands de l'endroit. M. Laporte, répondit qu'il considérait cette circonstance à un point de vue absolument pratique et qu'il pouvait assurer les citoyens de Joliette que les marchands et les financiers de la métropole du Canada étaient disposés et résolus à ne rien négliger de ce qui pourrait favoriser les intérêts commerciaux de la province, parce qu'ils se trouvaient nécessairement liés à ceux de Montréal.

La chambre de commerce se mit incessamment en séance régulière sous la présidence de M. J. H. Renaud. Après avoir disposé de quelques matières de procédure ordinaire et admis plusieurs nouveaux membres, il y eut ajournement.

Des discours furent alors prononcés par MM. Laporte, président de la Chambre de Commerce de Montréal, Parizeau, M. P. P., Albert Gervais, propriétaire de l'*Etoile du matin*.

Un somptueux goûter fut ensuite donné à l'hôtel Joliette.

Des toasts furent portés à la Reine, à "Nos Hôtes," à la ville de Joliette, au commerce, à la Chambre de Commerce, à l'agriculture, à la presse, aux dames, au secrétaire de la Chambre de Commerce de Joliette. Les réponses à ces toasts furent faites par MM. H. Laporte, P. E. McConville, D. Parizeau, Martel, avocat, J. A. Renaud, avocat, C. H. Catelli, Piché et J. J. Provost.

M. J. Contant répondit à la santé du commerce.

Les membres suivants composaient le comité de réception ; MM. J. H. Renaud, P. E. McConville, Alb Gervais, J. J. Provost, F. Rivet, F. Dugas, J. A. Renaud, L. N. Ducondu, J. A. Larochelle, A. L. Marsolais.

Ce comité a royalement fait les honneurs de la réception et les délégués de Montréal lui en ont hautement exprimé leur reconnaissance.

ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLEURS DE NOUVEAUTÉS

La réunion mensuelle de l'Association des marchands a eu lieu mercredi, le 14 février, à ses salles, sous la présidence de M. Arthur Gagnon.

On s'est occupé de préparer les élections de l'Association qui auront lieu le premier mercredi de mars.

Le président et le trésorier ont été autorisés à s'entendre avec le gérant du Monument National pour renouveler le bail des salles de l'Association pour l'année prochaine.

M. L. N. Dagenais, marchand tailleur, a été admis membre de l'Association.

Et l'assemblée s'est ajournée.